



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/161

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION
A.DE.L.E – PLIE DES GRAVES**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/161

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION
A.DE.L.E – PLIE DES GRAVES**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment son article 3-2-3 « Action sociale d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°2017/164 rendue par le Conseil Communautaire du 12/17/2017 relative à la convention de mandat avec l'association A.DE.L.E, support du PLIE des Graves,

Vu la délibération n°2020/074 rendue par le Conseil Communautaire du 28/07/2020 et désignant les représentants de la CCM à l'association A.DE.L.E.,

Vu le protocole d'accord du PLIE des Graves 2015-2019, en date du 8 décembre 2014, prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 par avenant du 3 décembre 2019,

Vu la Commission Solidarités du 03/11/2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a déployé depuis plusieurs années une politique volontariste de développement économique et de soutien à l'insertion professionnelle durable. Proximité, Solidarités et Innovation en sont les maîtres mots. Pour en renforcer les effets et en concrétiser les orientations, la CCM s'appuie sur les différents acteurs et dispositifs mobilisables.

L'Association A.DE.L.E., association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, regroupant des personnes physiques et morales, a pour objet la mise en œuvre d'actions de développement Local concourant au maintien de l'emploi sur le territoire de la Commune de Bègles, de la Communauté de Communes de Montesquieu et de toute autre commune du Sud-Ouest de l'agglomération de Bordeaux signant une convention d'adhésion. Son action s'adresse particulièrement aux hommes et aux femmes, jeunes et adultes qui, par manque de qualification ou d'expérience professionnelle, ou en raison d'une situation personnelle ou sociale particulière, ont des difficultés majeures à trouver un emploi.

Face à la nécessité d'accompagner vers l'emploi durable une partie des habitants de la Communauté de Communes de Montesquieu rencontrant des difficultés, la CCM et l'association A.DE.L.E collaborent depuis plusieurs années pour mettre en place des actions ciblées de lutte contre le chômage et l'exclusion, par le biais du dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) des Graves, porté par l'association.

Ce sont en 2019, 207 demandeurs d'emploi accompagnés sur le territoire de la CCM par deux référentes du PLIE des Graves et 70 personnes accompagnées dans leur reprise d'emploi par une Chargée de relations entreprises, avec un taux de sortie positive en emploi ou en formation qualifiante de 51 %. Ce sont aussi 93 entreprises rencontrées pour travailler l'employabilité et favoriser le recrutement de personnes en difficultés.

Le PLIE vient renforcer ou compléter les dispositifs existants au niveau local dans les domaines de l'insertion sociale et professionnelle et bénéficie du concours du Fonds Social Européen (F.S.E.). Il met en œuvre les orientations d'un protocole d'accord signé par la CCM pour la période 2015-2019, prorogé jusqu'au 31 décembre 2021. Il s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2014-2020.

Un nouveau protocole d'accord sera élaboré dans le cadre du nouveau Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen pour l'Emploi et l'Inclusion en Métropole 2021-2027.

Les relations entre la CCM et l'association A.DE.L.E sont formalisées au sein d'une convention d'objectifs conclue pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Cette convention implique l'octroi à l'association A.DE.L.E d'une subvention globale de 75 500 € (soixante-quinze mille cinq cent euros).

Elle précise également les relations de la CCM avec l'organisme intermédiaire AG3PLIE, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, assurant la gestion, le suivi et le contrôle des crédits liés aux opérations du PLIE, cofinancé par le Fond Social Européen.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/161

**OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION
A.DE.L.E – PLIE DES GRAVES**

Elle acte enfin également de la collaboration de l'association A.DE.L.E avec la Maison de Services au Public de la CCM, dans le cadre du déploiement du dispositif du PLIE des Graves, pour renforcer encore davantage la levée des freins à l'insertion professionnelle.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la poursuite des opérations déployées dans le cadre du dispositif du PLIE des Graves sur le territoire de la CCM et l'application du protocole d'accord du PLIE des Graves prorogé jusqu'au 31 décembre 2021,
- Valide les éléments contenus dans la convention d'objectifs conclue avec l'association A.DE.L.E.,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'application de la présente décision,
- Prévoit l'inscription de la somme nécessaire au Budget 2021.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

